

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Jean-François Thuillard et consorts – Echallens, ses campagnes, sa maison du Blé et du Pain, son gymnase et... ses forêts

Rappel de l'interpellation

Le Grand Conseil devrait être saisi prochainement concernant le projet de construction d'un gymnase dans le district du Gros-de-Vaud et plus particulièrement sur la commune d'Echallens. Le législatif de cette dernière vient d'accepter de vendre son bien au Canton et nous devrions nous prononcer sur l'achat de cette parcelle et puis, sans doute, sur un crédit d'étude et un crédit de construction.

Un gymnase pour environ 1300 élèves, au milieu des champs, ou presque. La forte poussée démographique du centre du canton priorise ce projet et, comme représentant de cette région, je ne peux que m'en réjouir.

Mais la région d'Echallens n'est pas seulement connue pour être un grenier à blé, mais aussi, dans un rayon de quelques kilomètres pour ses magnifiques forêts productrices avec des bois de très grande qualité pour la construction. J'en ai pour preuve le toit de ce parlement dont le bois vient en très grande partie des forêts du Jorat, situées à quelques kilomètres seulement du chef-lieu du district du Gros de Vaud. De plus, la région est pourvue d'une des plus grandes scieries de Suisse romande, voire de Suisse, avec la scierie Zahnd à Rueyres. Pour compléter cette filière du bois, des bureaux d'architectes et d'ingénieurs spécialistes dans les constructions en bois ont leurs bureaux en territoire vaudois et ainsi que les transformateurs de ce noble matériau avec également de nombreux charpentiers capables de construire de magnifiques bâtiments en bois.

Le Conseil d'Etat in corpore a pu se rendre compte, au mois de mai 2016, de ce qui pouvait être réalisé avec ce matériau noble qu'est le bois. En effet, le district a eu l'honneur de recevoir notre gouvernement, à Bercher, dans un complexe scolaire tout neuf et la réception de la sortie du Conseil d'Etat s'est déroulée dans une salle de gym double en bois et en bois de la région.

Les forêts du centre du Canton n'ont pas seulement du bois pour la construction, mais également pour l'énergie. Les bois de moindre qualité peuvent être très facilement transformés en énergie de proximité. De nombreux centres scolaires de la région d'Echallens sont déjà chauffés avec de la plaquette forestière. Des hangars à plaquettes existent à quelques kilomètres et seraient capables de fournir des plaquettes de qualité pour ce projet.

Je me permets de faire un petit inventaire sur des propriétés cantonales en matière de surface forestière et sur les possibilités de coupes :

Dans le massif du Jorat qui comprend environ 4000 ha avec une possibilité de réalisation de 40000m³/an au total, le Canton est propriétaire de 255 ha avec 2600m³/an de possibilité. De plus, à proximité d'Echallens sur les communes de Bioley-Orjulaz et Etagnières, 37 ha avec 260 m³/an de possibilité. Et il y a également la région de Chavornay avec 220 ha pour 2200 m³, Yverdon (rive sud)

avec 220 ha pour 500m³ et Cossonay avec 72 ha pour 460 m³ de possibilité toujours par année.

Tous les paramètres sont réunis pour que notre exécutif cantonal montre son soutien à toute la filière du bois et intègre sa volonté d'encourager et de réaliser des bâtiments priorisant cette matière, soit sous forme de construction ou d'énergie pour les collectivités dès le début de la procédure de réalisation d'un tel projet.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- *Quelle est la procédure pour la réalisation du projet d'un gymnase dans le Gros-de-Vaud (concours, etc.) ?*
- *Quels sont les délais et les échéances pour chaque étape de la procédure ?*
- *Le Conseil d'Etat, souhaite-t-il intégrer une solution bois comme matériaux de construction dès le début de la procédure ?*
- *Le Conseil d'Etat, envisage-t-il de recourir à une énergie de proximité pour chauffer ce gymnase ?*

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de ses réponses.

Souhaite développer.

(Signé) Jean-François Thuillard et 3 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Le projet de construction d'un gymnase à Echallens est actuellement au stade des études de faisabilité. Il s'agit donc des prémisses et il est dès lors prématuré, à l'heure actuelle, de se prononcer de manière précise sur certains points techniques relatifs à la construction de ce bâtiment.

Le futur gymnase d'Echallens devrait comporter 40 salles de classe pour accueillir environ 1'000 élèves et une salle triple de sport. Il sera situé au nord du collège des Trois Sapins, soit à une distance d'environ 500 mètres de l'arrêt " Grésaley " du LEB. Cet arrêt sera desservi à la cadence de 15 minutes aux heures de pointe depuis Lausanne et à celle de 30 minutes au minimum depuis Bercher. Ceci étant précisé, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la procédure pour la réalisation du projet d'un gymnase dans le Gros-de-Vaud (concours, etc.) ?

La procédure envisagée pour la réalisation du gymnase d'Echallens est celle du concours d'architecture et d'ingénierie, SIA.

2. Quels sont les délais et les échéances pour chaque étape de la procédure ?

Le projet étant au stade des études de faisabilité, la construction du bâtiment est actuellement en phase de planification, les délais et échéances pour chaque étape de la procédure ne sont dès lors pas encore confirmés.

3. Le Conseil d'Etat, souhaite-t-il intégrer une solution bois comme matériaux de construction dès le début de la procédure ?

La récente Directive adoptée par le Conseil d'Etat le 7 juin 2017 sur l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et des constructions inscrit l'exemplarité des constructions de l'Etat dans la durée de manière claire et précise. De surcroît, le Conseil d'Etat entend également être un modèle dans l'utilisation du bois indigène dans le cadre de ses nouvelles constructions, faisant ainsi écho à sa réponse au postulat Volet. En ce sens, le projet relatif à la construction du gymnase d'Echallens ne fait pas figure d'exception à la mise en œuvre des différents axes et principes directeurs propres au développement durable, validés politiquement. Ainsi, l'utilisation massive du bois vaudois est étudiée et s'inscrirait, le cas échéant, dans la continuité du projet de la Maison de l'Environnement.

4. Le Conseil d'Etat, envisage-t-il de recourir à une énergie de proximité pour chauffer ce gymnase ?

L'installation d'une production d'énergie renouvelable sera souhaitée par le Conseil d'Etat, comme indiqué dans sa réponse à la motion Chollet adoptée le 14 juin 2017. Ainsi, une ressource énergétique renouvelable sera proposée pour ce projet, comme pour l'ensemble des nouveaux projets de l'Etat.

Selon les études de faisabilité déjà réalisées, il sera possible de chauffer le futur gymnase par des sondes géothermiques. Dans ce cas il s'agira d'utiliser des pompes à chaleur qui nécessiteront des quantités non négligeables d'électricité qui devra être d'origine renouvelable pour répondre à la Directive du Conseil d'Etat susmentionnée. L'utilisation du bois est une option qui doit encore être approfondie avec, comme modèles, la réalisation des chaufferies du gymnase d'Yverdon ou de celles des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO).

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 mars 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean